

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence lundi le 8 mars 2021 à 20 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2021.03.036

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 MARS 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 mars 2021
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Remboursement de 16 300\$ au fond de roulement pour le projet du noyau villageois
 5. Remboursement de 1200\$ au fond de roulement pour le projet de la réserve de sable
 6. Affectation d'une partie du fonds de parc et terrain de jeux à l'exercice 2021 au montant de 15 000\$ pour l'achat d'un quai et la réfection du débarcadère à bateau
 7. Demande de PIIA 2021-009
 8. Demande de PIIA 2021-010
 9. Demande de PIIA 2021-011
 10. Demande de PIIA 2021-012
 11. Adoption du règlement relatif au contrôle des animaux 218-2021
 12. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement de zonage 219-2021
 13. Adoption du premier projet de règlement 219-2021
 14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les permis et certificats 220-2021
 15. Adoption du projet de règlement 220-2021
 16. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement sur le lotissement 221-2021
 17. Adoption du premier projet de règlement 221-2021
 18. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 19. Appel d'offres pour les travaux publics
 20. Mandat et liste de personne endettée envers la municipalité pour taxes
 21. Nomination d'agents de l'autorité relativement à la Loi sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c.26) et de ces règlements afférents
 22. Demande d'autorisation de la municipalité de St-Donat pour l'implantation du 3-1-1 cellulaire
 23. Proclamons la promotion de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
- Période de question de la séance du 8 février 2021

Période de questions

24. Levée de la séance ordinaire du conseil

2021.03.037

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.038

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
POSTES CANADA	729	1 269.32 \$
MARCHÉ BENOIT PÉPIN	730	86.92 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	731	2 512.67 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	732	83 321.73 \$
CORPORATION PRESSE COMMERCE	733	408.62 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	734	363.40 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	735	367.79 \$
POSTES CANADA	736	67.79 \$
BATTERIES EXPERT	737	95.65 \$
SERVICES PSANSREGRET	738	812.70 \$
GEOTAB INC.	739	80.48 \$
	740	101.13 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	741	2 111.58 \$
MINISTRE DES FINANCES	742	60 006.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAUR,	743	66.00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	744	68.99 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	745	2 582.97 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	746	169.01 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	747	969.75 \$
SINTO INC.	748	284.16 \$
TOILETTES QUÉBEC	749	258.69 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	750	633.69 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	751	128.60 \$
CHAUFFAGE SP INC.	752	4 024.13 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	753	463.04 \$
STEEVE THERRIEN	754	760.00 \$
SERVICES PSANSREGRET	755	623.70 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	756	94.55 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	757	1 458.64 \$
BATTERIES EXPERT	758	820.23 \$
BMR	759	3.43 \$

BUDGET PROPANE	760	906.03 \$
L'APOSTROPHE PLUS	761	291.80 \$
CANADIAN TIRE	762	227.59 \$
CLÔTURES PARIS	763	103.27 \$
CONTANT INC.	764	16.07 \$
INNOV PROMOTIONS	765	1 417.41 \$
JUTEAU RUEL INC.	766	222.85 \$
LBC CAPITAL	767	1 007.18 \$
YVON MARINIER INC.	768	877.14 \$
MOTEURS EXPERTS GP	769	988.75 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	770	26.20 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	771	6 447.80 \$
SNAP-ON	772	283.99 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	773	5 793.93 \$
PRIORITÉ STRATJ INC.	774	965.79 \$
9172-6976 QUÉBEC INC.	775	270.19 \$
PÉTROLE PAGÉ	776	4 539.01 \$
	Total	189 400.36 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE DE MONTRÉAL

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	34 246.81 \$	
Services de téléphonie	469.35 \$	
Remises salariales fédérales	5 414.36 \$	
DAS provincial	13 834.86 \$	
RREMQ	5 848.74 \$	
Harnois Énergies - Petro-T	354.01 \$	
Hydro-Québec	624.52 \$	
Annie Gareau	375.00 \$	
Protectron	153.87 \$	
Frais bancaires Interac	57.36 \$	
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$	
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$	
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$	
	Total	67 481.32 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.039

4. REMBOURSEMENT DE 16 300\$ AU FOND DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois les sommes de 75 000\$ et 88 000\$ ont été empruntées à même le fonds de roulement (Reg. 186-2017) au programme triennal des dépenses en immobilisations 2019 et 2020;

ATTENDU QUE les remboursements s'effectuent sur une période de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de rembourser la somme de sept mille cinq cents dollars (7 500\$) et la somme de huit mille dollars (8 800\$) prévue au budget 2021. Poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.040

5. REMBOURSEMENT DE 1200\$ AU FOND DE ROULEMENT POUR LE PROJET DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement de la réserve de sable la somme de douze mille dollars (12 000\$) a été empruntée à même le fonds de roulement (Reg. 186-2017) au programme triennal des dépenses en immobilisations 2020;

ATTENDU QUE le remboursement s'effectue sur une période de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de rembourser la somme de mille deux cents dollars (1 200\$) prévue au budget 2021. Poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.041

6. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX À L'EXERCICE 2021 AU MONTANT DE 15 000\$ POUR L'ACHAT D'UN QUAI ET LA RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE À BATEAU

Il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'affecter la somme de quinze mille dollars (15 000\$) du Fonds de parc et terrain de jeux poste 59.15200.000 vers le poste 01.27902.900.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.042

7. DEMANDE DE PIIA 2021-009

Demande de permis no. 2021-025 faite par Madame Vickie Boisvert et Monsieur Éric Lalonde

Madame Vickie Boisvert
Monsieur Éric Lalonde
104, chemin de la Presqu'Île
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4416-89-9421-0-000-0000
Lot: 6 028 475 du cadastre du Québec
Zone: 2V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-009 soit et est acceptée selon la résolution 2021.03.11 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.043

8. DEMANDE DE PIIA 2021-010

Demande de permis no. 2021-026 faite par Madame Francine Malenfant et Monsieur Michel Rouleau

Madame Francine Malenfant
Monsieur Michel Rouleau
Chemin des Merisiers
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4516-33-6886-0-000-0000
Lot: 6 029 401 du cadastre du Québec

Zone: 2V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	14 sur 14
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	28 sur 28
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-010 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2021.03.12 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.044

9. DEMANDE DE PIIA 2021-011

Demande de permis no. 2021-027 faite par Monsieur Renee Rozenwald

Monsieur Renee Rozenwald
275, chemin des Épigées
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4711-43-0709-0-000-0000
Lot: 6 028 188 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 8
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-011 soit et est acceptée selon la résolution 2021.03.13 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.045

10. DEMANDE DE PIIA 2021-012

Demande de permis no. 2021-028 faite par Monsieur Stephan Morel

Monsieur Stephan Morel
Croissant des Trois-Lacs
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4613-15-0181-0-000-0000
Lot: 6 029 847 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	14 sur 14
	Aménagement des terrains	2 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	26 sur 28
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	92.9%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-012 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2021.03.14 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.046

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 218-2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 218-2021 abrogeant le règlement 208-2019 relatif au contrôle des chiens.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 219-2021

La conseillère Francine Carignan, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le premier projet de règlement 219-2021 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'autoriser la classe d'usage « établissement de résidence principale » dans la zone 8v.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Francine Carignan

2021.03.047

13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 219-2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement 219-2021 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'autoriser la classe d'usage « établissement de résidence principale » dans la zone 8v.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 220-2021

Le conseiller Noël Lanthier, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 220-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier certaines définitions relatives aux cours d'eau.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Noël Lanthier.

2021.03.048

15. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 220-2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 220-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier certaines définitions relatives aux cours d'eau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

16. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT 221-2021

Le conseiller Ronald Pilon, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le premier projet de règlement 221-2021 modifiant le règlement de lotissement 155-2014 afin de modifier le contenu de l'article 2.1.5 du même règlement

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Ronald Pilon.

2021.03.049

17. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 221-2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement 221-2021 modifiant le règlement de lotissement 155-2014 afin de modifier le contenu de l'article 2.1.5 du même règlement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.050

18. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 69 528\$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition du conseiller Denis Godmer, appuyé par la conseillère Francine Carignan il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Lanthier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.051

19. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.052

20. MANDAT ET LISTE DE PERSONNE ENDETTÉE ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement dans le dossier suivant:

Article 1022 du Code Municipal

Matricule	Mandat
4611-37-5036	2017-2018-2019-2020

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.053

21. NOMINATION D'AGENTS DE L'AUTORITÉ RELATIVEMENT À LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA (L.C. 2001, C.26) ET DE CES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

CONSIDÉRANT QUE conformément au paragraphe 196 (1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC)*, les patrouilleurs nautiques mandatés par la Municipalité de Lanthier, peuvent être désignés à titre d'agent de l'autorité pour les fins de la partie 10 de la LMMC 2001 (Embarcation de plaisance);

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire une demande en bonne et due forme à Transports Canada afin que les patrouilleurs nautiques embauchés par la Municipalité puissent être désignés à titre d'agents de l'autorité pour les fins de l'application de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et de ses règlements afférents (*Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, Règlement sur les petits bâtiments et Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*);

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin que les patrouilleurs nautiques engagés par la Municipalité puissent délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de ladite Loi et des règlements précités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'octroi d'un mandat externe de patrouilleurs de la Régie Incendie des Monts (RIDM) pour agir comme inspecteurs municipaux sur les lacs Ludger et Cardin, afin d'assurer l'application de ladite Loi et des règlements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme sa volonté de constituer une patrouille nautique afin de surveiller les plans d'eau de la Municipalité de Lanthier pour l'application de la réglementation fédérale associée à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et de ses règlements afférents (L.C. 2001, c.26);

QUE le conseil confirme la désignation des patrouilleurs qui seront embauchés, à titre d'inspecteurs municipaux;

Antoine Bélanger Leclerc
Jean-Philippe Rousseau
Charles Lavallée
Nicolas Lefebvre
Jérémy Durand-Tremblay
Jean Lapierre

Mathieu Leblond
Abby Pelletier
Gabriel Beaulieu
Vincent Giguère
Anaëlle Genot Pichon

QUE le conseil confirme sa volonté de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces inspecteurs municipaux soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.054

22. DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-DONAT POUR L'IMPLANTATION DU 3-1-1 CELLULAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Donat désire rendre le service 3-1-1 disponible à la téléphonie cellulaire et elle a confié ce mandat à CITAM;

ATTENDU QU'étant donné que les centres d'interconnexion cellulaires (tours cellulaires) couvrent plus d'une municipalité, la municipalité de St-Donat doit demander une autorisation aux municipalités environnantes avec qui la connexion est partagée. (Il faut savoir que la première municipalité à programmer le 3-1-1 dans la tour cellulaire partagée recevra les appels associés à cet indicatif (3-1-1)).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier autorise le partage de connexion des tours cellulaires pour le service 311

QUE le conseil autorise le Directeur général Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité les documents reliés audit service 3-1-1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.03.055

23. PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale¹ qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU le conseil municipal de la Municipalité de Lantier proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTION DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

Aucune question

PERIODE DE QUESTIONS

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire.

Par courriel : direction@municipalite.lantier.qc.ca

Par téléphone : 819 326-2674 poste 3401

2021.03.056

24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 18

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Directeur général et secrétaire-trésorière

Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.